



# AVIATION CIVILE FOCUS

## GT Télétravail du 10 novembre 2016

FOCUS N° 31 – 16 novembre 2016

### Déclarations liminaires

FO déclare avoir mené une enquête auprès des IEEAC et Attachés, qui ferait remonter une attente forte de tous ces agents. Pour l'UNSA les textes existent, la DGAC doit s'inscrire dans le mouvement du ministère. Le SNCTA reproche à l'administration de n'avoir reçu les documents que la veille du GT, et de plus dans une version non à jour...

Le SPAC-CFDT déclare avoir également lancé une enquête, mais auprès de TOUS les agents de la DGAC, dès que le télétravail a été inscrit au précédent protocole. Le SPAC-CFDT souhaite un démarrage imminent, mais pas de marche forcée pour les services qui n'auraient pas les moyens de cette mise en place afin d'éviter tout blocage. Il faut identifier tous les sites qui se portent volontaires pour tester le dispositif.

### Etat d'avancement

Pas de mise en place d'atelier comme prévu dans les GT précédents. Cependant les documents relatifs aux différents ateliers seront envoyés aux personnes identifiées par les OS.

Le guide du télétravail sera mis à jour au fil de l'eau. Le comité de suivi se réunira avant chaque CT national.

### Les formations :

Il sera difficile de les mettre en place rapidement.

Les formations font cependant parties des priorités interministérielles : IGPDE propose une journée de formation pour les télétravailleurs et pour les managers.

SDP propose d'inscrire au catalogue de formation 2017 un stage d'une journée qui sera ajusté en fonction des demandes. La formation n'est pas obligatoire mais recommandée. Elle ne conditionne pas l'acceptation d'une demande de service en télétravail.

L'administration a toutefois l'obligation de proposer ce type de formations.

CEGOS : marché interministériel, propose un stage de 2 jours pour les managers. Les documents seront transmis aux OS identifiées pour l'atelier formation, pour étude. Au niveau local, CVRH, organisme qui dépend du ministère, propose des formations gratuites.

Pour la CFDT, on n'est pas dans le partage d'expérience DGAC, des formations internes DGAC, en complément, seraient appréciées.



POUR NOUS ÉCRIRE :  
[SPAC.CFDT@WANADOO.FR](mailto:SPAC.CFDT@WANADOO.FR)



RETROUVEZ-NOUS SUR :  
[WWW.SPAC-CFDT.ORG](http://WWW.SPAC-CFDT.ORG)



POUR PLUS D'INFOS  
01 58 09 45 55



### Lieu de télétravail

Bonne nouvelle, la résidence secondaire est autorisée. Le télétravailleur devra préciser le lieu de télétravail à chaque fois qu'il en changera.

### Les horaires de télétravail

Le SPAC-CFDT souhaite que la plage horaire de télétravail soit étendue plutôt que strictement identique à celle du cycle de travail, puisque le temps de transport est supprimé. Le SPAC-CFDT demande que la journée de travail puisse débuter à 7:00 et terminer à 19:00, avec des plages obligatoires raisonnables situées entre 9:00 et 17:00.

L'administration signale que cela s'apparente à des horaires variables.

Les représentants SPAC-CFDT précisent qu'aujourd'hui, pour les agents en cycle de travail normal, il est possible de décaler son heure d'arrivée et de départ, en accord avec le chef de service.

L'administration n'est pas opposée à la proposition du SPAC-CFDT mais pas au démarrage du projet afin de ne pas apporter de difficultés aux services.

Mais cette option sera étudiée lors des comités de suivi. A suivre donc...

### Evaluation des risques types au poste de télétravailleur :

L'administration propose de lister les risques potentiels

### Financement du matériel à remettre aux télétravailleurs :

Le SPAC-CFDT signale le problème de budget qui risque de se poser ; les services ont-ils anticipé ?

### Assistance informatique :

L'opportunité de prendre à la main à distance en cas de besoin d'assistance sur les postes de travail des télétravailleurs devra être étudiée par la DSI. Le déploiement de l'outil Landesk LDMS est nécessaire et les aspects sécurité devront être approfondis.

L'adjoint de la SG, Y. Sagnier, participera au prochain Comité Sécurité SIGP qui se tient à la DSI le 15/11/2016 sur ce sujet, qui sera porté à l'ordre du jour.

**Le comité de suivi Télétravail** ne sera plus protocolaire mais dépendra du CT de réseau.

Un bilan annuel sera fait au niveau des CT et CHSCT locaux.





### **Le guide « entretien »**

Tous les éléments pour constituer le guide existent. L'administration propose de les réunir en un seul document (Guide du télétravail, note de gestion, formations possibles, formulaire de demande et décision...). Le travail est confié à SDP.

**La fiche de poste** ne contiendra pas d'information relative au télétravail

**La signature de la décision** autorisant le télétravail relève de l'encadrant local le plus gradé de l'agent. La décision devra ensuite être remontée à SDP pour tous les agents et également à SDRH pour les corps techniques.

**La DSI** est identifiée comme site de référence pour le télétravail à la DGAC en matière de cadre informatique. Les représentants du SPAC-CFDT vont porter le sujet à l'ordre du jour du CT SSIM du 22 novembre 2016.

Agents DGAC susceptibles d'être concernés, rapprochez-vous de vos délégués CFDT en CT locaux pour faire porter ce sujet à l'ordre du jour des prochains CT.

### **Reste à réaliser côté administration :**

- Une note aux services demandant de réaliser un stock de matériel informatique et téléphone à remettre aux télétravailleurs suite au point soulevé par le SPAC-CFDT
- Etablir la liste des tâches exclues du télétravail
- Une note demandant aux services de recueillir les demandes de télétravail locales d'ici mi-janvier 2017.
- Demander à la DSI d'identifier un référent qui rendra compte au comité de suivi.

La note de gestion va être publiée au BO ministériel avant la fin de l'année.

Le SPAC-CFDT demande que le télétravail soit effectivement mis en place dès que le CT DGAC de janvier se sera réuni.

L'administration valide.

*N'hésitez pas à contacter vos représentants SPAC-CFDT*

*Zélia Braz et Isabelle Perrin (06.19.82.15.25)*

